



**Conseil Municipal**  
**Lundi 28 Septembre 2020**

**Présent :** Jean –Louis Bernard, Jean –Luc Hilarion, Philippe Laborde, Cinthia Boussard (arrivée à 19h52), Michelle Gaborit, Aurélie Boutevilain, Nadia Dermont, Olivier Vignon, Nancel Dukers, Rémi Bettes, Miguel Rebelo, Magali Bodei,

**Absent excusés :** Grégory Epaud, Philippe Dupont

**Ordre du jour :**

- Délégation du Droit de Prémption Urbain;
- Ancienne mairie : point d'étape;
- Place de l'église : point d'étape ;
- Marché du Fleuve : lancement, règlement, tarifs;
- Aide communale au ravalement : versement, tarifs;
- Tarification des salles communales et mesures applicables en période d'épidémie ;
- Motion sur les mobilités ;
- Informations au Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations prises dans le cadre des délégations accordées ;
- Questions diverses.

La secrétaire de séance est Mme DERMONT.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2020, à 19h30, dans la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Bernard, Maire. Ce dernier ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (approuvé).

- Délégation du Droit de Prémption Urbain :

Au sujet du Droit de Prémption Urbain : début août, déclaration d'aliéné, erreur dans l'énoncé, la CCB demande le retrait de la question de l'ordre du jour. Le bâtiment concerné est l'ancienne clinique située sur le port.

M. GLEYZE a arbitré en faveur de la préemption, le département est prêt à acquérir ce bâtiment. Il est en attente de la délégation du Droit de Prémption mais ce Droit est dorénavant une compétence de la Communauté des Communes.

La CCB réunira un Conseil Communautaire extraordinaire le 25 novembre 2020 pour déléguer le Droit de Prémption au Département qui arrêtera une décision pour acquérir le bâtiment.

- Ancienne mairie : point d'étape :

Recherche de financement pour la réhabilitation de l'ancienne mairie : le gouvernement a lancé le plan « France relance », la dotation de soutien à l'investissement local, cette dotation s'élève à 9 millions d'euros en Gironde. M. le Maire propose une demande de subvention dans le cadre de la DSIL, ce dispositif est assez ouvert, il n'est pas limité au niveau de l'enveloppe, de l'aide.

Le coût de la réhabilitation du bâtiment s'élève à 693500 euros H.T. L'estimation de M. POIZAT, l'architecte a été reprise, demande complémentaire à la DSIL. La CAF s'est arrêtée sur 150000 euros et 138700 euros (=20%) serait un emprunt de la part de la commune. Dans le cadre du plan de financement, la Région pourrait intervenir en tant que co-working.

M. le Maire présente au vote la demande de subvention et non le lancement du chantier.

Vote accepté à 14 voix.

Fin 2019, un permis de construire avait été déposé mais il avait été refusé car il manquait des pièces. Le dépôt sera renouvelé dès que tout sera prêt.

- Place de l'église : point d'étape :

Le projet de conforter le mur de l'église suivi par l'architecte des bâtiments de France et la DRAC.

Les travaux vont être réalisés prochainement. Les entreprises ont fait deux propositions :

- 1<sup>er</sup> devis : relevé topographique dans la rue Boyer, places de stationnement devant l'église, mission qui s'élève à 1390 euros, ECTAUR, bureau d'étude : 4300 euros, consultation des entreprises et suivi du chantier, travail avec un paysagiste concepteur : 2000 euros. Magali BODEI souligne que l'aménagement paysagé ne permet pas d'avoir de financements.

Vote : accepté à l'unanimité.

- Marché du Fleuve : lancement, règlement, tarifs :

Un marché aura lieu tous les dimanches matins à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Valérie BOULAY, Miguel, Nancel, Hélène, Cynthia ont échangé avec les 8 exposants (rôtisserie, légumes du moment, créatrice locale, producteur de canards, vendeur de crevettes blanches, ostréiculteur, mascafé, boulanger), le 28 septembre. La situation du port a été décidée de façon naturelle en raison de la visibilité sur l'axe BLAYE/BOURG.

Gratuité de l'emplacement jusqu'à la fin de l'année.

Non soumis au vote.

- Aide communale au ravalement : versement, tarifs :

L'aide communale au ravalement rue de la TAILLANDE face à l'école, les travaux ont été réalisés au n°10. Ceux-ci s'élèvent à 3048,65 euros TTC. La commune verse une aide qui s'élève à 15% autrement dit 359,94 euros (cette aide avait été créée dans les années 1990 par Monsieur Bernard MADRELLE, Maire de BLAYE à l'époque).

Vote : accepté à l'unanimité.

- Tarification des salles communales et mesures applicables en période d'épidémie :

Olivier VIGNON :

Principe : la salle polyvalente doit être ouverte à tout le monde. Système de tarification le week-end pour la salle des fêtes. Tarifs différenciés entre commune et hors commune. Le local inter associatif est réservé prioritairement aux associations sauf le week-end, engagement de gratuité. Un agenda partagé à mettre en place entre les associations et mener une réflexion sur un système de code pour éviter les problèmes de clefs.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Motion sur les mobilités :

La question de la mobilité est au centre des débats : la 137 est saturée, l'étude est lancée, enquête sur la mobilité en haute Gironde. Il est important de participer à cette enquête, c'est une volonté du Président de la Région. L'enquête est en ligne 3 semaines, importance de la diffuser et d'y répondre.

« La politique de transport doit être calibrée par rapport aux usagers » souligne Magali BODEI.

Vote : motion adoptée à l'unanimité.

- Informations au Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations prises dans le cadre des délégations accordées :

Délégation du Maire : signature d'un avenant bail 2 rue de la gaité, cabinet d'infirmiers au 1<sup>er</sup> octobre (bail de 6 ans).

Arrêté pris par M. le Maire durant l'été : demande de prorogation de l'interdiction de la circulation des voitures sur l'allée du PEYRAT.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Informations diverses :

- Ventes effectuées le mois dernier : 33 rue de l'ancienne gare, 3 chemin de verdurette, 83 route de l'estuaire.

- Fermeture de toutes les salles communales suite à la décision de la préfecture. Seul le Mascaret a maintenu ses activités. Les autres associations (danse, escrime...) ont suspendu leurs activités.

- Sortie prochaine du petit journal sous un nouveau format.

- Commande, achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes, réfection des volets de l'ancienne mairie, réparation des toilettes près du terrain de tennis ainsi que le cumulus du local de chasse.
- Fin des travaux rue des Trincards : problème d'inondation chez un riverain.
- Panneau réparé côte du Paradis
- Balise bleue et blanche retirée à LERS et repositionnée à la maisonnette.
- Pose de pancartes chemin du brouillon, travaux soldés récemment.
- Parc Saquary : tout doit être déclaré aux douanes et cela pourrait entraîner 1 an de retard sur le projet (information de Rémi BETTES).

Le Conseil Municipal s'est clôturé à 20h54.